REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE VIC-FEZENSAC Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/197

Objet: Autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par LES SEPT PÉCHÉS CAPITEUX en vue d'occuper le domaine public au droit du 7 rue du Général Labadie pour l'installation d'un traiteur pour la période du 18/10/2025 au 19/10/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

<u>Article 1</u>: LES SEPT PÉCHÉS CAPITEUX en vue d'occuper le domaine public au droit du 7 rue du Général Labadie pour l'installation d'un traiteur pour la période du 18/10/2025 au 19/10/2025.

Article 2: Le trottoir devra être impérativement protégée de façon à ne pas détériorer le revêtement.

<u>Article 3</u>: La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4: Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

<u>Article 5</u>: La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 14 octobre 2025

Le Maire Barbara NETO